

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-1/01

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Fonds départemental d'attractivité - Modification du règlement et de la convention type.

Le 16 avril 2010, le Conseil général a décidé la mise en œuvre du fonds départemental d'attractivité. Ce fonds permet le financement de projets structurants de développement économique, entre autres dans le cadre des pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique créés par la Région Ile-de-France. Pour 2010, il a été proposé d'expérimenter ce fonds sous forme d'appel à projets. Afin de pouvoir agréer des projets, il convient d'ajuster le règlement et la convention type pour ce qui concerne les modalités de remboursement de l'avance remboursable ou de la subvention.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 1/03 du 29 janvier 2010 portant création d'une autorisation de programme pour le fonds départemental d'attractivité,

Vu la délibération du Conseil général n° 1/03 du 16 avril 2010 portant création du Fonds départemental d'attractivité,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'abroger l'article 2 de la délibération n° 1/03 du 16 avril 2010 relative au règlement.

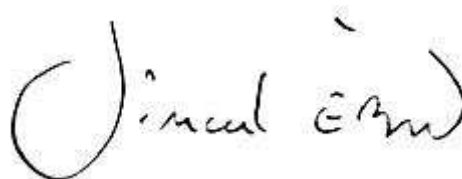
Article 2 : d'abroger l'article 3 de la délibération n° 1/03 du 16 avril 2010 relative au projet de convention concernant le versement de l'aide qui sera établie avec chacun des bénéficiaires.

Article 3 : d'adopter le projet de règlement tel que joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 4 : d'adopter le projet de convention relative au versement de l'aide tel que joint en annexe 2 à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ